

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PROJET DE RÉSOLUTION CA17 26 0307**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, un projet de résolution (CA17 26 0307) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8), relativement à un projet particulier, situé au 5755, 13^e Avenue, autorisant :

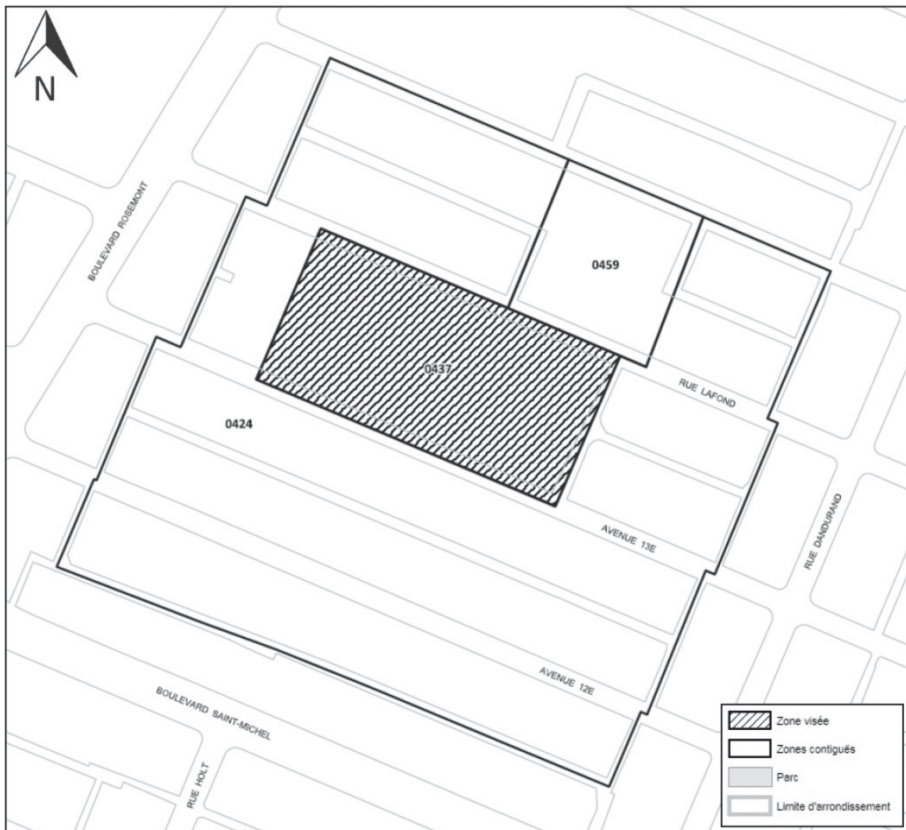
- 1^o la démolition de l'immeuble avec maintien d'une partie des façades;
- 2^o la construction d'un bâtiment ayant une hauteur d'au plus 10,5 mètres, en dérogation de l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui fixe la hauteur maximale à 9 mètres;
- 3^o la construction d'un bâtiment occupant au minimum 27 % du terrain, en dérogation de l'article 40 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui fixe le taux d'implantation minimal à 35 %;
- 4^o la construction d'un bâtiment ayant une implantation isolée, en dérogation de l'article 46 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui prescrit une implantation en contiguïté;
- 5^o la construction d'un bâtiment n'incluant aucune case de stationnement sur son terrain, en dérogation de l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui fixe le nombre minimal de cases de stationnement à fournir à 13.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 27 septembre 2017 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0437, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 19 septembre 2017.

Véronique Bélanger
Secrétaire d'arrondissement substitut